

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le **25 SEP. 2020**

ID : 056-215601626-20200922-DB20200920-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 22 septembre 2020

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION FONDS NATIONAL DES MOBILITES ACTIVES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

Secrétaire de séance : Patricia QUERO-RUEN

**Présents : 32
Pouvoir : 01**

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION FONDS NATIONAL DES MOBILITES ACTIVES

Rapporteur : Claude ORVOINE

La Ville de Ploemeur prévoit des travaux d'aménagement de la rue Dupuy de Lôme incluant la réalisation d'une voie cyclable entre le rond-point de Saint-Mathurin et Kerdiret. Les travaux peuvent être subventionnés par le Fonds national des « mobilités actives » dans le cadre de la réalisation de projet de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités.

PLAN DE FINANCEMENT

Montant des travaux subventionnables : 288 800 € HT soit 346 560 € TTC

DEPENSE EN €	SUBVENTION EN €	%	FINANCEUR
346 560,00			
	72 200,00	25 % du montant HT des travaux	Subvention CAT du département (Contrat d'Attractivité Touristique)
	57 760,00	20 % du montant HT des travaux	Subvention du Fonds national mobilités actives
	47 652,00	30 % du montant HT des travaux (après déduction des deux précédentes subventions)	Subvention d'équipement de Lorient Agglomération aménagement cyclable
	168 948,00	48,75% du montant total des travaux	Autofinancement
346 560.00	346 560,00		Total

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 9 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances et ressources humaines, agglomération » du 10 septembre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** la subvention du Fonds national des « mobilités actives ».
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la candidature de l'appel à projet ainsi que la convention de financement le moment venu.
- **DIT** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,
Maire